

Val-d'Oise. Dassault Aviation quitte Argenteuil pour Cergy

C'est officiel : Dassault Aviation quitte Argenteuil pour s'implanter sur le sol cergysois (Val-d'Oise) à l'horizon 2021. L'avionneur a retenu le site de la plaine des Linandes.

Publié le 7 Fév 19 à 11:52

Dassault Aviation s'installera sur la plaine des Linandes, près de l'Aren'Ice, en 2021. Le site sera dédié à la fabrication et l'assemblage des tronçons avant des fuselages de ses appareils Falcon et Rafale. (© Pixabay)

Un fleuron de l'industrie française s'apprête à se poser sur le sol cergyptain. C'est officiel depuis mardi 5 février : **Dassault Aviation** et ses quelque 750 salariés quitteront **Argenteuil**, où l'entreprise est installée depuis 1951, pour rejoindre l'**agglomération de Cergy-Pontoise** et la commune de **Cergy (Val-d'Oise)**, à l'horizon **2021**.



La fierté de « l'ex-champ de patates »

En pourparlers depuis neuf mois avec l'agglomération cergyptaine, l'avionneur a jeté son dévolu sur un terrain de la Zone d'aménagement concertée (Zac) des **Linandes**, tout près de l'**Aren'Ice**, la superpatinoire de l'agglomération. Là où un écoquartier de 1 500 logements avec son école, sa crèche, son parc urbain et ses jardins partagés sont en construction. L'entreprise s'installera sur un terrain situé le long de l'A 15, à un jet de pierre de l'actuelle aire des gens du voyage qui sera déplacée. Sur place, Dassault Aviation assurera la fabrication et l'assemblage des tronçons avant des fuselages de ses appareils Falcon et Rafale.

Une très jolie prise pour « l'ex-champ de patates », selon la formule utilisée par Georges Mothron, le maire (Lr) d'Argenteuil, pour désigner sa rivale cergyptaine. Vainqueur par Ko de la féroce concurrence que se livrent les territoires pour séduire les entreprises dans une course effrénée à l'attractivité.

C'est une grande fierté pour l'agglomération et une très bonne nouvelle pour le Val-d'Oise et l'Île-de-France comme pour les salariés de l'entreprise, se félicite Dominique Lefebvre, président (Dvg) de l'agglomération cergyptaine. L'arrivée à Cergy-Pontoise d'un fleuron de l'industrie et de la technologie française concrétise la stratégie de développement économique Cergy-Pontoise « Des idées nouvelles pour l'industrie ». Quatre terrains avaient été proposés à Dassault et, à ma grande surprise, ils ont retenu celui de la plaine des Linandes. C'est une opportunité qui permet d'achever l'aménagement de cette zone. Ça prouve que ce territoire est attractif. C'est aussi une réponse à mes détracteurs : c'est parce qu'on a fait cette Zac autour de l'Aren'Ice et de l'Aren'Park qu'on parvient à attirer Dassault. Cette Zac des Linandes va accroître la richesse de Cergy-Pontoise, son bilan financier sera globalement positif. »

Et d'ajouter :

L'arrivée de cette importante unité de production de Dassault Aviation, c'est aussi la promesse de dynamiser nos filières aéronautiques et de défense et sécurité et d'attirer à Cergy-Pontoise d'autres sous-traitants et savoir-faire ».

C'est évidemment une très bonne nouvelle pour notre Ville de Cergy et pour Cergy-Pontoise l'agglomération et une belle preuve de l'attractivité économique et du dynamisme industriel du territoire cergy-pontain ! », s'enthousiasme Jean-Paul Jeandon, maire Ps de Cergy et premier vice-président à l'agglomération en charge de l'action économique et de l'attractivité du territoire.

La Communauté d'agglomération annonce déjà qu'elle accompagnera l'arrivée de Dassault en achevant la requalification du boulevard de la Paix en boulevard urbain et en assurant le raccordement piéton entre la zone des Beaux soleils à Osny et les entrées de l'Aren'Park et de l'Aren'Ice. Par ailleurs, en lien avec la Stivo et Ile-de-France Mobilité, l'installation de l'entreprise promet « d'accélérer » la mise en service d'une ligne de bus desservant à la fois l'Aren'Ice, l'Aren'Park et le site de l'avionneur. Une desserte qui, jusqu'ici, était au point mort.

L'appel « au secours » du maire d'Argenteuil au président de la République

Lundi 4 février, le **maire d'Argenteuil, Georges Mothron (Lr)**, était à **Évry (Essonne)** à l'invitation du président de la République, Emmanuel Macron, avec 150 maires de banlieue, afin d'avoir un échange, dans le cadre du grand débat national. Il en avait profité pour interpeller Emmanuel Macron sur Dassault Aviation.

Monsieur le président, 800 emplois risquent de disparaître d'Argenteuil. L'entreprise Dassault Aviation envisage de quitter Argenteuil. Je vous appelle au secours. Comment pouvez-vous laisser tomber notre ville, que vous avez vous-même qualifié de territoire d'industrie, c'est à dire prioritaire pour l'emploi ? Comment pouvez-vous abandonner ce territoire si enclin à la radicalisation ? Comment pouvez-vous oublier qu'Argenteuil fut le berceau de l'aviation ? Monsieur le président, je suis venu vous demander votre aide pour sauver nos emplois. À Argenteuil, nous avons toujours répondu présent à vos demandes, que ce soit pour la modernisation des services publics ou la lutte contre la radicalisation. Alors, s'il vous plaît, accordez-moi un rendez-vous. » Georges Mothron, maire (Lr) d'Argenteuil.

Réponse du président.

Évidemment, on va regarder ça, on va s'en parler et régler le problème. C'est une entreprise que nous accompagnons beaucoup, dont nous sommes un grand client. Rassurez-vous, nous aurons un débat constructif ». Emmanuel Macron, président de la République.

Mardi 5 février, le **conseil municipal d'Argenteuil** a voté une motion demandant à Dassault et à l'État « de réévaluer cette décision ».

La direction de Dassault Aviation avait déjà annoncé aux syndicats, lors du **comité central d'entreprise**, le 17 janvier, son départ d'Argenteuil. La municipalité expliquait alors avoir tout tenté pour convaincre Dassault Aviation de rester en proposant d'autres terrains disponibles.

Pas de licenciements ni de suppressions d'emplois

Dassault Aviation précise que « des mesures d'accompagnement sont prévues pour aider les salariés qui souhaiteraient se rapprocher du nouveau site. Il n'y aura pas de licenciement ni de suppression d'emplois, mais des ajustements entre les établissements. »

Jérôme CAVARETTA et Daniel CHOLLET